

COMPTE RENDU

du conseil municipal

du 08 septembre 2023 à 18 h 30

Présents : Patrick FESTAL, Pierre VILLATE, Hélène BESSE ARDOUIN, Jacques CAMBECEDES, Karine LERENDU, Alain MOULARD, Patrick BERWIT

Excusés : Michel BOUCHEREAU, Bernadette DE LUCA, Jean-Michel DEMORTIER

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de la séance : Jacques CAMBECEDES

Ordre du jour:

- Délibération FPIC

Questions diverses :

Dégradation panneaux routiers

Point travaux routiers

Végétalisation parking Jean Brunet

Situation centre de vacances

Situation épicerie - sondage

Délibérations du conseil :

Le compte rendu du conseil municipal précédent est validé à l'unanimité des conseillers présents.

FPIC 2023 (DE 2023 025) :

M. le Maire explique la mise en place depuis 2012 du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Les services préfectoraux ont notifié les différentes communes de la CDC du Pays Foyen par un courrier du 3 juillet 2023 de la nécessité de voter le type de répartition pour l'année 2023.

Trois modes de répartitions sont possibles entre les EPCI et les communes :

- Répartition dite « de droit commun » qui attribue pour l'année 2023 la 7 039 euros pour la commune de Margueron et 223 645 euros pour notre EPCI ;
- Répartition de la majorité des 2/3 qui permet la répartition de $\pm 30\%$ du droit commun ;
- Répartition dite « dérogatoire libre » qui permet de fixer librement le montant de la répartition.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- De retenir la répartition dite « de droit commun »
- Charge M. le Maire de faire respecter la décision du conseil municipal auprès de la communauté des communes du Pays Foyen.

Questions diverses :

Dégradations panneaux routiers : Des panneaux de signalisation ont été saccagés « route de l'église Saint Martin ». Après le remise en état des panneaux, ils seront remis en place pour les services techniques.

Cadeaux de Noël : cette année encore, la municipalité décide de faire un cadeau de fin d'année pour les aînés de la commune. Ce cadeau devrait être distribué avant les fêtes de fin d'année.

Travaux routiers : Les travaux sur les routes ont été réalisés au cours de l'été. Le résultat est tout à fait satisfaisant. Nous apprécions la qualité du travail réalisé notamment sur la place Jean Brunet.

Nous avons constaté que les peintures sur les routes communales sont à refaire et notamment les bandes de stop. Il est également prévu la création de passages piétons sur la route départementale 708. Un devis va être réalisé pour la fourniture du matériel nécessaire aux services techniques

Nous prévoyons la plantation de quelques arbres de type « altéa » sur le nouveau parking en face de la salle Jean Brunet.

Centre de vacances : Pour rappel le centre de vacances est utilisé à temps plein par l'association APLB du Fleix, le temps de réaliser des travaux sur leurs bâtiments. Leurs travaux semblent avancer comme prévu. Le centre devrait être libéré d'ici le mois de Juin 2024.

En raison de l'augmentation des charges, l'association APLB a accepté l'augmentation de 10% proposée par M. le Maire.

Épicerie communale : M. le Maire rappelle que la commune a ouvert une épicerie communale depuis Octobre 2021. Il explique que cette épicerie qui est au service de nos administrés n'est pas aussi fréquentée qu'escompté. Afin d'améliorer le service apporté et de coller au mieux aux besoins des administrés, une enquête sera réalisée auprès des administrés en début d'année.